

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 03 décembre 2024		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 15 QUORUM ADMIN GENERALE ET ANIMATION : 11	PRESENTS UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, GHISLAINE JOLY, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME, EXCUSES : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, MIKE ROUSSEAU, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRETTE MORAND, JEAN MICHEL DEROBERT, SEBASTIEN SCHERMA POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY ABSENTS : FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 27/11/24		

Secrétaire de séance : Françoise VIGUET-CARRIN

Rapporteur : Pierre BESSY

Délibération n°24-43

Objet : Finances - Participation des membres 2024

Vu les statuts du SMBVA,

Considérant la délibération 23-55 du 19/12/23 portant sur la participation des membres 2024,

Par délibération n°23-55 du 19/12/2023 relatif au montant des participations des membres du SMBVA pour l'année 2024 , actées comme suit :

Prévisionnel 2024	Carte Animation		Carte GEMAPI		Total
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	
Participation ARLYSERE	144 167 €	-	136 000 €	140 504 €	420 671 €
Participation CC Pays du Mont Blanc	38 162 €	-	67 500 €	44 925 €	150 587 €
Participation CC Sources du Lac d'Annecy	21 201 €	-	-	-	21 201 €
Participation CC Vallées de Thônes	8 480 €	-	7 500 €	-	15 980 €

TOTAL	212 010 €	- €	211 000 €	185 429 €	608 439 €
-------	-----------	-----	-----------	-----------	-----------

Au vu des dépenses réelles, des subventions reçues et dans le cadre des participations votées, il convient de fixer les montants définitifs des participations des membres du SMBVA pour l'année 2024, comme définis dans le tableau suivant :

Réalisé 2024	Carte Animation		Carte GEMAPI		Total
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	
Participation ARLYSERE	144 167 €	-	136 000 €	140 504 €	420 671 €
Participation CC Pays du Mont Blanc	38 162 €	-	45 704 €	33 941 €	117 807 €
Participation CC Sources du Lac d'Annecy	21 201 €	-	-	-	21 201 €
Participation CC Vallées de Thônes	8 480 €	-	5 839 €	-	14 319 €
TOTAL	212 010 €	-	187 543 €	174 445 €	573 998 €

>>>>>><<<<<<<<<<<<

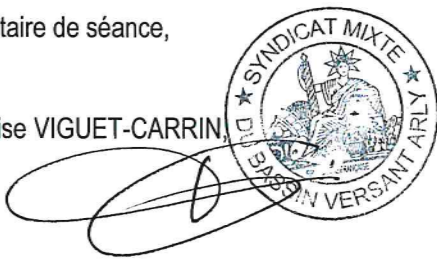
Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- d'approuver les montants définitifs des participations des membres du SMBVA pour l'année 2024 ;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ugine, le 5 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Françoise VIGUET-CARRIN,



Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20241203-24-43b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024

Publication : 10/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

